

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt sept novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, D. Gueville, I. Hard, C. Nocque, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, J.L. Fort, , Ph. Janvier, B. Joly, B. Legentil, F. Pennamen.

Etaient absents :

D. Durand, M. Hauters, G. Monnier (pouvoir à M.F. Davoult), S. Prigent, R. Renier.

Secrétaire de Séance :

C. Nocque

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

1 – MARCHÉ PUBLIC : CONSTRUCTION DE SANITAIRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

06.05.62

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le résultat de la consultation des entreprises pour les travaux de construction des sanitaires à l'école élémentaire. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à signer un marché public pour l'opération de "CONSTRUCTION DES SANITAIRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE" avec les entreprises :

<u>LOT</u>	<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANT H.T.</u>
1. Maçonnerie	J.D.Services	43 536,00 €
2. Charpente Menuiserie	OMONT	23 624,50 €
3. Couverture	VALENTIN Couverture	3 735,34 €
4. Electricité	DOMUS	4 570,00 €
5. Plomberie	ROSAY-CRYSTAL	13 102,40 €
6. Peinture	G.H. Peinture	1 208,42 €

2 – ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DU SAPIN

06.05.63

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement et de mise en sécurité du carrefour du Sapin et de ses accès, et propose de faire appel à un bureau d'études pour mener à bien ce dossier, en concertation avec La Direction des Routes du Département de Seine-Maritime. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à commander une étude pour l'aménagement du carrefour du Sapin avec le Bureau d'Etudes AUGEREAU pour un montant de 1 794,00 € T.T.C.

3 – BAUX COMMUNAUX

* **HERBAGE – LA VALLEE**

06.05.64

Madame Le Maire propose de renouveler, à la demande de l'actuel locataire, un bail pour un herbage à La Vallée, d'une superficie de 1 ha 11 ares. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à renouveler le bail pour un herbage situé à La Vallée, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, pour Monsieur Frédéric LEPREVOST.

* **COTE COMMUNALE – BAIL B 14**

06.05.65

Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux du souhait du locataire actuel d'une parcelle de côte communale d'une superficie de 1 ha 50 ares, située sous le chemin de Bellevue, de faire l'acquisition de ce terrain, ou à défaut de renouveler le bail. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **refuse** de vendre la parcelle de terrain faisant actuellement l'objet d'un bail, située sous le chemin de Bellevue,

* **autorise** Madame Le Maire à renouveler un bail pour une côte communale située sous le chemin de Bellevue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, pour Monsieur Bruno CLAUDE.

4 – FINANCES COMMUNALES

* TARIFS COMMUNAUX

06.05.66

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux les tarifs communaux à appliquer à compter du 1er janvier 2007. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **fixe** les tarifs communaux pour l'année 2007 comme suit :

Objet	euros	Objet	euros
Salle polyvalente	loyer	Côtes commun.	0 - 100 m ²
	caution	non bâti	101 - 500
			501 - 1 000
Jardins communaux			1 001 - 2 000
			2 001 - 4 000
Concessions	30 ans, 1 place		4 001 - 10 000
	30 ans, 2 places		10 001 - 20 000
	30 ans, 3 places		20 001 - 30 000
			30 001 - 40 000
	50 ans, 1 place		40 001 - 50 000
	50 ans, 2 places		
	50 ans, 3 places	bâti	0 - 100 m ²
			101 - 500
Columbarium	15 ans		501 - 1 000
	30 ans		1 001 - 2 000
Maisons comm.	La Cavée / an	Herbage La Vallée	(1ha11a)
	Liot, Maizière, Decaens/mois		
		Chasse	/an / hectare
Redevance occupation domaine public (3m ² /trim)			

* UTILISATION DE LA PHOTOCOPIEUSE PAR LES ASSOCIATIONS

06.05.67

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les associations utilisent la photocopieuse de la Mairie moyennant un coût calculé au nombre de copies réalisées. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **fixe** le prix de la copie pour les associations communales utilisant le photocopieur à 0,026 € pour l'année 2007.

* REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

06.05.68

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un habitant de Saint Martin du Manoir souhaite obtenir une copie du Compte Administratif 2005, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. La commune n'étant pas dotée de régie municipale, Madame Le Maire demande l'autorisation, à titre exceptionnel, de percevoir le montant correspondant au coût de reproduction des documents administratifs demandés. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **autorise** Madame Le Maire à percevoir à titre exceptionnel la somme correspondant au coût de reproduction du Compte Administratif 2005.

* **fixe** le montant de la photocopie à 0,18 € conformément à l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.

* DECISION MODIFICATIVE N° 3

06.05.69

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de procéder à un petit ajustement des crédits, en section de fonctionnement, en raison du taux variable d'un emprunt. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** le transfert de crédits suivant en section de fonctionnement,

6611 – emprunt en euros + 281,00 €
022 – dépenses imprévues - 281,00 €

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le SIEGVHE (Syndicat Intercommunal d'Équipement et de Gestion des Vallées du Havre Est) auquel la commune adhère et participe financièrement au fonctionnement, verse chaque année une subvention pour les classes découvertes de l'école élémentaire. Pour l'année 2006, le montant de cette subvention s'élève à 6 822,56 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** décide** de reverser la subvention pour les classes découvertes, attribuée par le SIEGVHE, à l'Association Culturelle et Sportive de l'école élémentaire pour un montant de 6 822,56 €.

5 – PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SEINE-MARITIME

06.05.71

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'en vertu des articles L.417-26 à 28 du Code des Communes et de l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, le Maire est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime propose depuis plus d'une vingtaine d'années, un service de médecine professionnelle et préventive auquel la commune adhère déjà. Madame Le Maire explique qu'afin de répondre aux besoins des collectivités, le Centre de Gestion propose une nouvelle prestation de médecine professionnelle et préventive afin de veiller, au mieux, à la surveillance médicale des agents, en fonction de leurs conditions de travail. La prestation globale du service de médecine professionnelle et préventive fait l'objet d'une tarification forfaitaire et s'organise sur la base d'un plan de prévention défini par le médecin, en concertation avec les représentants de la collectivité. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (13 pour, 1 abstention),*

*** décide** d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

*** autorise** Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

La dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2007.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION : REFECTION DU DOME DE L'ECOLE MATERNELLE

06.05.72

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une partie de la toiture de l'école maternelle, le dôme, doit être refaite, dans les meilleurs délais, afin d'assurer l'étanchéité du bâtiment. Le montant des travaux s'élève à 7 601 € T.T.C. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine-Maritime, au taux le plus élevé pour la réfection du dôme de l'école maternelle.

7 – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

06.05.73

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un certain nombre de travaux ont été demandés auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime en éclairage public et en effacement de réseaux. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** donne** son accord pour la réalisation des travaux suivants :

- 21 ^{ème} tranche d'éclairage public	Hameau La Vallée	545,60 €
- 22 ^{ème} tranche d'éclairage public	Centre bourg, rue A. Mabire	15 505,60 €
	Armoire de commande, Enitot	1 388,00 €
- 10 ^{ème} tranche d'effacement du réseau	rue Jacques Paillette	41 367,20 €

8 – CONVENTION RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

06.05.74

Le projet de Relais Assistantes Maternelles intercommunal est en cours de finalisation. Les diverses modalités doivent donc être formalisées par convention. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame Le Maire à signer :

- une convention d'association avec la commune d'Octeville sur Mer, gestionnaire du Relais,
- un contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale.

9 –CONVENTION POUR L’ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES SERVICES DE L’ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT)

06.05.75

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune bénéficie depuis janvier 2004 de l’Assistance Technique fournie par les services de l’Etat pour des raisons de Solidarité et d’Aménagement du Territoire (ATESAT), mission exercée par la Direction Départementale de l’Équipement, moyennant rémunération. Il est proposé de renouveler la convention ATESAT à compter du 1er janvier 2007. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité,*
*** autorise** Madame Le Maire à renouveler la convention ATESAT avec l’Etat, sous réserve de l’éligibilité de la commune de Saint Martin du Manoir pour l’année 2007.

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame Le Maire donne lecture des remerciements de l’Union Sportive de Saint Martin du Manoir pour la subvention communale 2006.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune accueillera l’exposition itinérante du projet de Transport en Commun en Site Propre de la CODAH du 12 au 26 mars 2007.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que la demande de subvention complémentaire déposée auprès du Département de la Seine-Maritime, pour le surcoût des travaux de construction des sanitaires de l’école élémentaire, a été refusée.

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la subvention obtenue au titre de la réserve parlementaire pour la mise aux normes de la cantine scolaire, d’un montant de 10 000 €.

▲ Contrats signés en vertu de la délégation du conseil municipal du 30 janvier 2002 :
- convention de dissimulation de réseaux France Telecom.

▲ Madame Isabelle HARD, Adjointe à l’animation, rappelle les dates du Téléthon, qui fera l’objet de nombreuses animations à Saint Martin du Manoir : 8, 9 et 10 décembre.

La séance est levée à 22^h 35.